

DECRET N° 95-421 du 26 Décembre 1995

Chargeant Madame Grâce d'ALMEIDA
ADAMON, Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation de
l'intérim de Madame Félicienne
GUINIKOUKOU, Ministre de la Culture et
des Communications pour compter du 26
Décembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er. - Pour compter du 26 Décembre 1995, Madame Grâce d'ALMEIDA ADAMON, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Madame Félicienne GUINIKOUKOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Décembre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale



Désiré VIEYRA.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 ME-DN 4 MCC-MJL 4
AUTRES MINISTERS 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-